

## SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA ÉLECTIONS PARTIELLES DU 1ER NOVEMBRE 2015

À la fermeture des mises en candidature vendredi le 2 octobre à 16h30 :  
Il a été constaté la candidature d'une personne par poste et l'absence d'autres candidatures, ce qui fait que la période électorale partielle a été déclarée close.  
Les 2 candidats qui ont été élus par acclamation sont :

Siège MAIRE : Roland Leroux

Siège no. 6 : Gilles Mercure

### **Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 6 octobre 2015 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM. Roland Leroux, MAIRE  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Gilles Mercure, CONSEILLER  
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

**Est absent :** M. Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Roland Leroux, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-10-2015**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « autres sujets » ouvert pour la séance.

**02-10-2015**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015**

L'adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> septembre 2015 est reportée à la prochaine séance.

DEPOT DU RAPPORT DE L'AGENTE DE DEVELOPPEMENT

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**03-10-2015**

#### **PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE (TECQ 2014-2018)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TCQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui revient tel que stipulé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 25 août 2015 ;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que ;

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

- la Municipalité s'engage à être seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens et la perte de biens attribuables à une acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la Programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

04-10-2015

**MANDAT À ACTUEL CONSEIL / DÉMONSTRATION QUE LA MUNICIPALITÉ N'A PAS DE TRAVAUX A EFFECTUER DANS LES PRIORITES 1 A 3 AVANT DE PROGRAMMER DES TRAVAUX EN PRIORITÉ 4**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une discussion avec M. Alain Roy, chargé de projet du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le programme de la TECQ, des précisions ont été apportées quant aux modalités de la présentation d'un plan d'intervention ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit démontrer qu'elle n'a pas de travaux à effectuer dans les priorités 1 à 3 avant de programmer des travaux en priorité 4 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas de réseau d'aqueduc et que le réseau d'égout sanitaire installé en 2001 est en bon état et que celui-ci est installé hors chaussé en arrière-lot des résidences de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport d'exemption au plan d'intervention doit être réalisé par l'envoi d'une lettre dans laquelle on affirme le bon état du réseau, de l'année de construction et de l'absence d'un réseau d'aqueduc, ce qui permettra de ne pas être assujéti à la procédure d'évaluation complète prévue par la réalisation d'un Plan d'intervention.

**CONSIDÉRANT** que l'exigence supplémentaire est de compléter le tableau 2 de l'annexe 2 dans le guide pour les plans d'interventions des infrastructures du MAMOT ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska embauche la firme Actuel conseil de Pohénégamook afin de réaliser les exigences requises pour la programmation des travaux en priorité 4, et ce, au montant de 1 500.\$ plus taxes.

05-10-2015

**SEMAINE KAMOURASKOISE DE SENSIBILISATION AUX PRÉJUGÉS**

**ATTENDU QUE** de nombreuses personnes et familles de notre communauté vivent une situation économique difficile ;

**ATTENDU QUE** ces personnes et familles sont souvent victimes de préjugés qui les blessent profondément ;

**ATTENDU QU'**il est possible de faire en sorte que de moins en moins de préjugés circulent au sein de nos communautés ;

**ATTENDU QUE** plusieurs organismes et institutions du Kamouraska et du Bas-St-Laurent ont entrepris une démarche concertée afin de sensibiliser la population aux impacts négatifs de tels préjugés ;

**ATTENDU** la volonté des élus (es) de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'encourager la campagne initiée par le *Comité de déploiement de la lutte aux préjugés au Kamouraska* ;

**ATTENDU QUE** notre conseil municipal dispose de l'autorité requise lui permettant la promulgation de semaines thématiques sur son territoire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska reconnaisse la période du 10 au 17 octobre 2015 comme la semaine de la sensibilisation aux préjugés dans notre communauté.

06-10-2015

#### **AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LE PAIEMENT DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

**ATTENDU QUE** le système téléphonique a été installé, à l'origine, par une compagnie qui n'est plus disponible pour l'entretien du système ;

**ATTENDU QUE** depuis quelques temps plusieurs appels ont été faits à la compagnie Multi Technique de RDL afin de venir faire les réparations nécessaires à l'utilisation normale des systèmes téléphoniques de tous les bâtiments municipaux ;

**ATTENDU QUE** la compagnie Multi Technique essaie de faire du mieux qu'elle peut puisque le système n'est pas évident à gérer étant donné qu'elle n'a pas tous les accès ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le changement du système téléphonique au prix de 899.99\$ en plus des honoraires équivalent à environ 8 heures au taux de 90\$ ainsi que les frais de déplacement de 45.00\$. Celui-ci autorise à affecter le surplus tel que mentionné au budget 2015 dans le poste 03 51000 000.

07-10-2015

#### **PRÉSENCE D'UN MEMBRE DU CONSEIL LORS DE LA RENCONTRE DE TOUS LES INTERVENANTS DU CHEMIN ST-RÉMI**

Il est proposé par Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph de Kamouraska autorise Mme Marie-Ève Paradis ou un autre représentant de la municipalité à se rendre à la rencontre du Chemin St-Rémi à Esprit-Saint samedi le 17 octobre prochain et accepte de rembourser les frais de repas et de kilométrage.

Pour les demandes au point 12 : Seule « Noël au cœur du Kamouraska » a été retenue comme répondant aux critères établis pour les dons et commandites.

08-10-2015

#### **CONCOURS INTERMUNICIPAL DU NŒL AU KAMOURASKA**

**CONSIDÉRANT** la demande de participation au concours du Noël au Cœur du Kamouraska par M. Dallaire, maire de Saint-Denis ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est intéressé à s'impliquer pour un

concours inter municipal ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph de Kamouraska accepte de déboursier un montant de 50\$ afin de défrayer les coûts de confection d'un sapin de Noël illuminé et décoré de matières synthétiques aux couleurs de Noël (rouge, vert, argent et doré), selon les critères exigés, à l'organisme ou la personne intéressée à le décorer.

**09-10-2015**

**AVIS DE MOTION 2015-215 / RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT #188 CONCERNANT LA CIRCULATION DES VTT**

M. le conseiller Yves Lapointe donne avis de motion qu'il y aura à séance subséquente du conseil, l'adoption d'un règlement visant à modifier le règlement #188 concernant la circulation des VTT.

**10-10-2015**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES ET LE BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2015**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirme le dépôt du rapport des revenus et dépenses et du bilan au 30 septembre 2015.

**11-10-2015**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité des membres présents que le paiement pour les salaires du mois de septembre 2015 (incluant les DAS et les frais Desjardins des 3 périodes (18-19-20) au montant de 14 046.35 \$ (13 951.73 plus 94.62\$) et les comptes à payer totalisant un montant de 30 528.76 \$ pour un total pour le mois de 44 575.11\$ soient autorisés.

**12-10-2015**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Yves Lapointe, conseiller, la séance est levée à 20h10.

---

**Roland Leroux, maire**

---

**Nathalie Blais, Directrice générale**